

En tant qu'association sportive, Le Cercle Escrime Sud s'engage à respecter le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis mai 2018.

1 – Introduction

Conformément au règlement (UE) n°2018/679/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, ci-après le « RGPD »), les paragraphes suivants reprennent les informations prévues par l'article 13 du RGPD.

2 – Définitions

Dans les paragraphes suivants, les termes :

- « Escrime Sud » ou « Le Club » désignent le « Cercle Escrime Sud » ;
- « Comité » désigne l'organe administratif et exécutif du « Cercle Escrime Sud », dont la composition et l'élection sont prévues par les statuts du club. Il porte également le nom de « Conseil d'Administration » ;
- « Membre » désigne l'adhérent au club ou son représentant légal s'il est mineur.

3 – Responsable du traitement des données

La responsabilité du traitement des données à caractère personnel incombe au Cercle Escrime Sud, représenté par son Président ou son délégué. Le responsable du traitement tient un registre des activités de traitement effectuées sous sa responsabilité.

4 – Collecte des données

Les données collectées lors de l'inscription font l'objet d'un traitement par le Cercle Escrime Sud afin d'assurer la gestion administrative des membres et des cotisations. Le membre est informé que ses données pourront être partagée, en tout ou en partie avec :

- Les membres du Comité du Cercle escrime Sud ;
- Les membres du cadre (Maître d'Armes, moniteur, coach, ...) ;
- La Fédération Luxembourgeoise d'Escrime ;
- Le Ministère des Sports ;
- En cas de participation à un événement (par exemple une compétition), aux organisateurs de événement.

En dehors de ces cas spécifiques, les données personnelles ne seront ni partagées ni vendues à des personnes tierces ou à d'autres organisations. Pour les besoins administratifs, ces données seront conservées pour une durée maximale de 12 mois suivant la cessation du statut de membre.

5 – Droit à l'image

Par son adhésion au club, le membre autorise Escrime Sud à prendre des photos et/ou vidéos durant les entraînements ou compétitions et à les publier sur son site internet et/ou sa page Facebook. En cas d'opposition, le membre est tenu d'informer le club par écrit (courrier

électronique) à claudiagaebel@gmx.de et odile.delagardelle@pt.lu dans les meilleurs délais. En aucun cas, Escrime Sud ne vendra ou ne transmettra ces photos et vidéos à des tiers.

6 – Droit de rectification

Les membres du Cercle escrime Sud bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations qui les concernent. Toute demande relative aux données privées est à adresser par courrier électronique à odile.delagardelle@pt.lu.

7 – Réclamation

Dans le cas où il estime que le traitement de ses données effectué par le Cercle escrime Sud constitue une violation du RGPD, le membre reste libre d'introduire une réclamation auprès de la CNPD (www.cnpd.lu).